

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy, which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume VI.

15 Mars, 1896,

Numéro 2

---

---

## BULLETIN

---

\* \* L'Italie.—Les Italiens ont subi une grande défaite en Abyssinie. Le général Baratieri à la tête de 15000 hommes, disent les uns, de 20,000 affirment les autres a été attaqué par plus de 80,000 abyssins sous les ordres de Menelick près d'Adoua. Il s'est laissé envelopper et après une lutte acharnée a dû battre en retraite sur Asmara. Un des généraux, Arimondi, a été fait prisonnier. L'effort des troupes italiennes, pour maintenir leurs auxiliaires indigènes, a été des plus grands, et sur 247 officiers, il n'y en a que 4 qui ne soient pas blessés, disent les dépêches.

Ces nouvelles, atténuées au début à leur réception à Rome, ont causé une émotion facile à comprendre. On n'accusait d'abord que 500 morts du côté des italiens, puis 3000, 5000 et actuellement, sans pouvoir rien affirmer de précis, on parle de 10000. C'est un épouvantable désastre gros de conséquences politiques.

Le ministère Crispi a été forcé, sous la pression de l'opinion publique, de donner sa démission qui a été reçue par des applaudissements. Le roi Humbert, dont la couronne est en jeu dans ces graves circonstances, a d'abord déclaré qu'il devait, quoiqu'il pût lui en coûter, continuer la guerre en Abyssinie. Il a ordonné une levée générale pour envoyer des secours. Mais l'exécution de cette mesure rencontre de la part des population, italiennes une résistance marquée.

Le successeur de Crispi est M. de Rudini, chef de l'opposition et qui a été déjà ministre, il vient de former son cabinet composé de la manière suivante : Marquis di Ruini, président du conseil et ministre de l'intérieur ; général Ricotti, ministre de la guerre ; amiral Brin, ministre de la marine ; signor Sermoneta, aux affaires étrangères ; signor Branca, aux finances ; signor Colombo, au trésor ; signor Pirazzi, aux travaux publics ; signor Guicciardini, à l'agriculture ; signor Casta, à la justice ; signor Gianturco, à l'instruction publique ; signor Carmine, aux postes et télégraphe.

Les révolutionnaires s'agitent et dans les grandes villes de la péninsule, à Milan, à Naples, à Florence, à Catane, à Venise il y a eu des troubles sérieux, que la police et la troupe ont eu beaucoup de peine à réprimer.

Cette situation ne peut durer. Le Saint Père est très affecté de ces tristes nouvelles. Mais tous les catholiques voient le doigt de Dieu dans cette défaite sans précédent.

On avait annoncé que le général Baratieri s'était suicidé. Il n'en est rien, mais il a été remplacé par le général Baldissera et il passera en conseil de guerre, comme ayant abandonné le champ de bataille pendant le combat.

**\*\* L'Espagne et les Etats-Unis.**—A Cuba la lutte continue avec des alternatives de revers et de succès du côté des rebelles et des troupes régulières, sans qu'on puisse préciser la situation respective de chacun des combattants. Mais une nouvelle plus grave nous parvient d'Europe, c'est la démonstration faite dans nombre de villes d'Espagne, en apprenant la déclaration du président des Etats-Unis et le vote du Sénat américain, pour reconnaître aux rebelles cubains le titre de belligérants. On a vu dans cet acte des Etats Unis une provocation que l'orgueil castillan ne pouvait supporter. A Barcelone, à Madrid, on a proféré des menaces contre le consul général des Etats Unis, dont on a assailli la demeure. Il règne dans les grands centres une vive surexcitation qui rend la position du gouvernement extrêmement difficile. Car tout en respectant les sentiments patriotiques de la population, il ne peut permettre, avant une déclaration de guerre, qu'on insulte les représentants des Etats-Unis dont il doit assurer la tranquillité.

\*\*\*

**\*\* France.**—En France la lutte entre le Sénat et la Chambre des députés n'est pas terminée et l'on n'est pas loin de penser que le ministère pourrait bien avoir un échec même devant la Chambre, ce qui entraînerait forcément sa chute.

Le président de la République a fait au commencement de ce mois un voyage à Nice au cours duquel il a vu le prince Georges de Russie, et l'empereur d'Autriche qui sont les hôtes de la France, l'un à Nice, l'autre au Cap Martin. Le président de la République était accompagné du président du Conseil des ministres, ce qui s'explique naturellement dans un gouvernement constitutionnel ; mais ce fait a été critiqué vivement par les journaux conservateurs.

—On annonce l'élection au Sénat, pour St Brieuc (Côtes du Nord), de M. Le Provost de Launay, un ardent défenseur des libertés catholiques, un homme d'une foi sincère et un orateur éloquent.

\*\*\*

**\*\* Nomination.**—Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, le T. R. P. G. A. Dion C. S. C., a été nommé curé de St-Laurent près Montréal. On sait que le T. R. P. Dion est appelé à remplacer, comme supérieur provincial de la Congrégation de Ste Croix, le Rev. Père Beudet de regretté mémoire. Il est âgé de 45 ans et depuis quatre années était à Rome en qualité de procureur-général de la Congrégation. Le très révérend père Dion, avait de 1890 à 1892, la direction au Canada de l'important établissement d'instruction de St-Laurent, qu'y possèdent les PP. de Ste-Croix.

\*\*\*

**\*\* Loi réparatrice.**—La discussion sur la loi réparatrice continue au Parlement d'Ottawa sans qu'on puisse prévoir quand elle prendra fin. Tous les arguments pour ou contre cette loi ont été présentés de part et d'autre et il semble qu'il n'y ait rien de nouveau à dire sur cette importante question. Cependant les discours se succèdent sans relâche. Le gouvernement fédéral a décidé de tenter un dernier essai de conciliation avec le gouvernement de

Manitoba, en proposant d'entrer en conférence avec M. Greenway. Cette conférence ne suspendrait pas la discussion commencée par le Parlement. On sait pas encore (12 mars) si cette demande aboutira. En tous cas, il paraît certain que la conférence aura lieu, non à Ottawa, mais à Winnipeg.

Comme on le voit le vote peut encore être retardé. D'un autre côté, il semble résulter des renseignements donnés par les journaux que tout l'épiscopat du Canada accepte la loi réparatrice telle qu'elle est. Il serait difficile d'ailleurs qu'il en fut autrement puisque cette loi a l'approbation de Mgr Langevin, le plus intéressé des évêques dans cette question des écoles.

\* \* \*

\* \* Arméniens.—Le Saint Père a reçu du patriarche catholique Arménien un mémoire dans lequel il déplore les conséquences de la persécution dont les Arméniens de l'Asie Mineure sont victimes, ce mémoire a donné l'idée au Souverain Pontife de mettre la Palestine sous le protectorat de la France.

\* \* \*

\* \* Ste Anne de Beaupré.— Dans le rapport présenté par les PP. Redemptoristes qui ont la garde du sanctuaire vénéré de Ste-Anne de Beaupré, nous trouvons les chiffres consolants qui suivent pour l'année 1895. Il a été organisé 136 pèlerinages qui ont été suivis par 113.560 fidèles. Il a été célébré dans le sanctuaire 5.000 messes et donné 1 16.000 communions.

\* \* \*

\* \* Nécrologie.— Sont décédés :

1<sup>o</sup> M. l'abbé Auguste Gouin, curé de St Adelphe dans le comté de Champlain, P.Q. Ce prêtre, jeune encore, était né en 1859, avait été ordonné le 19 septembre 1886, et est mort, après une courte maladie, le 20 février dernier.

2<sup>o</sup> Mgr P. R. Kenrick, à St Louis (E. U.) le 3 mars courant. Il avait été archevêque de ce vaste diocèse. Né à Dublin, en Irlande, le 17 août 1806, il vint en ce pays en 1833 rejoindre son frère Mgr Patrick Kenrick, alors coadjuteur de Mgr l'évêque de Philadelphie. Dix ans après, il était appelé au siège de St Louis (Missouri) qu'il occupa jusqu'à ces dernières années. Il avait célébré ses noces d'or en 1893.

3<sup>o</sup> R. P. J-Nédelec O. M. I. le 24 février dernier, à Témiscamingue. Né en France dans la Basse-Bretagne en 1834, il avait été ordonné prêtre en 1859 et entré dans la Communauté des Oblats en 1862. Depuis lors, il avait prêché notre Sainte Religion aux Sauvages du Labrador, puis avait fait les missions du lac Abbitibi, du lac Témiscamingue et de la baie d'Hudson. Son souvenir restera longtemps parmi les peuplades qu'il a évangélisées.

4<sup>o</sup> M. Henry Starnes, conseiller législatif pour la division de Salaberry, à Montréal le 3 mars courant. C'était un des vétérans de la politique provinciale. Deux fois il fut maire de Montréal de 1856 à 1857 et de 1866 à 1867, puis membre de l'Assemblée législative de 1857 à 1863 pour le Comté de Châteauguay et enfin président du Conseil Législatif en 1878 et en 1888.

5° M. le comte Alexandre de Monti de Rezé, à l'âge de 81 ans. Il était le père du comte René de Monti qui a fait partie si longtemps de la maison du comte de Chambord jusqu'à la mort du prince. Il est mort à Nantes (France), où il s'est distingué par ses bonnes œuvres.

VERAX.

---



---

## CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS

---

# RETRAITES PASCALES

1892-1873-1874,—I. Psaume *Miserere*.—II. Les Idoles.—Par le T. R. P. J. M.-L. Monsabré, des Frères-Prêcheurs.

Deuxième édition. 1 vol. in-12..... \$0.75

---

## MARDI SAINT. — DEUXIÈME INSTRUCTION

### PSAUME " MISERERE " — MISÉRICORDE DE DIEU

Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam, etc. (v. 1, 2, 3).

MESSIEURS,

La honte et la crainte ne sont que les préliminaires du repentir. Si l'homme demeurerait sous l'impression terrible de ces deux sentiments, bien loin de sortir du péché, il s'y enfoncerait davantage. Le désespoir achèverait sa misère, et il nous représenterait sur la terre l'état des malheureux qui ont terminé leur course par une chute dont ils ne se relèveront jamais. Il est un lieu où la honte, la crainte, le désespoir ont fixé leur éternelle demeure : c'est l'enfer. Les réprouvés s'agitent dans un cercle fatal ; il n'est aucune porte par laquelle ils puissent fuir leur inénarrable infortune.

Pourquoi cela, Messieurs ? — Parce qu'ils ont méprisé, jusqu'au dernier moment, l'adorable perfection vers laquelle ils pouvaient se réfugier. David, après avoir poussé le cri de sa misère, invoque cette perfection, dont les douces promesses font entrer son repentir dans sa seconde phase, la confiance.

" Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde.

" Et selon la multitude de vos bontés, effacez mes prévarications.

" Lavez-moi de plus en plus de mon iniquité, et purifiez-moi de mon péché. "

Le roi pénitent fait donc appel à la miséricorde de Dieu et nous en révèle les admirables profondeurs. Entrons dans ses pensées et pénétrons-nous de ses sentiments.

1<sup>o</sup> Dieu est miséricordieux, c'est-à-dire qu'il est touché de nos misères et qu'il veut, d'une volonté sincère et efficace, les secourir. Toute la miséricorde est là. "C'est, dit saint Thomas, la compassion que nous fait éprouver la misère d'autrui, compassion qui nous presse de porter secours à cette misère, selon notre pouvoir : *Misericordia est alienæ misericordiæ in corde nostro compassio, quâ si possumus subvenire compellimur.*" D'où il suit que la miséricorde est tout ensemble un sentiment et une action. Un sentiment à l'égard d'une misère qui n'est pas la nôtre, mais que nous nous approprions par je ne sais quelle mystérieuse force de l'amour; un sentiment qui nous fait souffrir avec celui qui souffre et recevoir en nous comme le retentissement des maux qu'il endure; un sentiment qui fait saigner notre cœur, pendant que saigne un autre cœur, couler nos larmes, pendant que coulent d'autres larmes : mystérieux partage de blessures et de peines par lequel, en donnant notre cœur, nous le configurons à la douleur, à une douleur qui n'est pas la sienne, mais qu'il fait sienne, parce qu'il consent à en recevoir tous les coups. Voilà pourquoi ce mot si expressif : *Misericordia!* miséricorde ! Comme si l'on disait : *Miseria cordis*, misère d'un cœur qui se donne tout entier à la misère ; *miserum cor, misericordia*, tout cela n'est qu'une seule et même chose.

Compatir appartient donc à la miséricorde. Mais, Messieurs, ce n'en est que le côté faible, parce qu'il suppose l'imperfection d'un être dont la paix est troublée par un accident, par une surprise. Toute la force de la miséricorde est du côté de l'action qui combat la misère et finit par en triompher. C'est grâce à cette action que la miséricorde est une vertu, sans cela elle resterait la propriété des tempéraments nerveux et impressionnables. Nous aurions raison de la considérer, avec les philosophes païens, comme une méprisable faiblesse et de lui fermer les portes de notre âme. "Heureux qui n'a pas de pitié !" disait un poète que l'on appelle encore le tendre Virgile. Je le crois bien. Quand on n'est pas décidé à combattre la misère des autres comme la sienne propre, à quoi bon en prendre la moitié dans son cœur ? Quand on se refuse l'honneur et le bonheur de mettre quelque part le bien à la place du mal, pourquoi troubler par les tristesses d'autrui les plates jouissances de son égoïsme ? La miséricorde ne peut être la bienvenue que chez celui qui la reçoit tout entière.

Or, Messieurs, la miséricorde tout entière est une perfection du cœur humain. Elle nous procure les plus douces joies. Elle console et soutient la famille ; le père en est le pontife, la mère en est le martyr. Elle honore la société. Sur ce va-te théâtre, elle s'est élevée jusqu'à la hauteur d'une institution qui, sous mille noms et mille formes, s'approche de la misère, compatit à la misère, reçoit les coups de la misère, se dépense pour la misère, combat la misère, triomphe de la misère. Innombrables légions de cœurs tendres et vaillants, victimes volontaires des maux de tous ahilés infatigables qui lutez, à toute heure, à tout instant, contre les infortunes du genre humain, partout on vous rencontre,

partout on vous admire, partout on vous bénit ; le chrétien est fier de vous, l'indifférent s'étonne et se sent ému, le mécréant lui-même ne peut vous refuser son estime ; le monde n'a qu'une voix pour chanter : — honneur aux miséricordieux !

La miséricorde est donc une vertu, une perfection digne de nos hommages. — Mais qui l'a mise au cœur de l'homme ? Dites-le-moi, Messieurs. — Est-ce une production spontanée de la nature ? — Vous savez bien qu'il n'y a pas une seule perfection qui ne soit quelque part avant d'être dans la nature. Le monde n'a que des copies, les types sont ailleurs. Il faut les aller chercher en Celui qui est la cause et l'exemplaire de toute perfection. Là, vit donc achevée, inaltérable, inépuisable, cette forme du beau et du bien que nous appelons la miséricorde. Si elle n'y était pas, la terre n'en connaîtrait même pas le nom. Ce nom, nous le connaissons, nous le chantons avec honneur : c'est bien, j'en sais assez. Dieu est miséricordieux, infiniment miséricordieux, puisqu'il a si glorieusement représenté la miséricorde dans le cœur de l'homme.

Dieu est miséricordieux ; et cependant, dit saint Thomas, " il ne lui convient pas de s'attrister de la misère d'autrui : *Tristari de miseria alterius non competit Deo.* " Sa nature ferme, vigoureuse, immuable en sa béatitude, ne peut être émue par le sentiment que nous autres mortels nous éprouvons à l'approche d'une grande infortune. — Est-ce un défaut dans la nature divine ? — Non, Messieurs, c'est un effet de sa plénitude. Si elle pouvait compatir comme nous compatissons, il y aurait une ombre dans sa perfection. Mais, croyez-le bien, il n'y a que la grandeur même de la nature de Dieu qui puisse lui épargner le contre-coup de nos misères. A l'état d'éminence, comme dit la théologie, et dans sa cause qui est l'infinie bonté, Dieu possède le sentiment qui nous honore ; et s'il le pouvait sans faiblir, son cœur saignerait avec nos cœurs, le monde serait inondé de ses larmes.

Que dis-je ? Messieurs. Il semble que Dieu nous ait envié cette touchante faiblesse qui nous configure aux misères de nos frères. Ne pouvant souffrir en son immuable nature, il a cherché le moyen de se procurer cette austère jouissance, le moyen de s'enivrer, selon l'énergique expression de Tertullien, des âpres voluptés de la souffrance. Et sa sagesse lui a conseillé de descendre parmi nous, de se revêtir de notre nature imparfaite, et de devenir, sous un nom auguste et inoubliable, le roi et le modèle de la compassion. Vous avez nommé Jésus-Christ, Messieurs : C'est lui ! Lui, Dieu comme son père, comme lui à l'abri de toute faiblesse, mais, en même temps, lui, homme comme nous, comme nous accessible à toutes les émotions de la nature. Il a voulu éprouver dans son cœur, enrichi par l'union divine d'une tendresse infinie, tous les sentiments de l'humanité. Nos misères ont retenti avec tant de force dans ce cœur divin, qu'il a gémi, pleuré, souffert plus que tous les hommes ensemble, et que nous avons pu l'appeler le grand compatissant. Ce premier élément de la miséricorde, le sentiment, nous le rencontrons dans le cœur d'un Dieu.

Mais l'action qui repousse la misère, voilà surtout, dit saint Thomas, ce qui convient à Dieu : "*Repellere miseriam alicujus maxime competit Deo.*" Quand bien même la compassion ne serait en lui qu'à l'état d'éminence, ce serait assez qu'il voulût guérir nos maux pour qu'il nous fût permis de l'appeler miséricordieux, infiniment miséricordieux. Or, Messieurs, que fait Dieu tous les jours, sinon de s'intéresser par son action à nos misères ? Pourquoi le prions-nous, si ce n'est afin de promouvoir son action bienfaisante et libératrice ? Nous croyons qu'il est père, et nous attendons de son amour paternel qu'il réponde à nos appels comme s'il s'agissait de son propre malheur. Car tel est le caractère spécifique de la miséricorde, d'agir contre la misère d'autrui comme si elle nous était propre. Vous me direz peut-être que je ne puis engager ainsi la miséricorde de Dieu. Qu'il combatte et guérisse notre misère, comme si c'était sa propre misère, n'est-ce pas impossible ? Eh bien, non Messieurs ; j'en appelle aux lois de la nature et de la grâce.

Pourquoi sommes-nous émus du malheur d'autrui, quel qu'il soit, comme si nous en étions nous-mêmes blessés ? Pourquoi nous sentons-nous pressés de lui porter secours comme s'il s'agissait de nous-mêmes ? Le malheur a-t-il donc des séductions si victorieuses que nous ne puissions le rencontrer sans nous intéresser à lui ? — Non, Messieurs. Trop souvent quand il frappe à notre porte, nous lui répondons par une froide insensibilité, un inébranlable égoïsme. La compassion et l'action salutaire qui en découle, la miséricorde, en un mot, ne se forme dans un cœur que lorsqu'il y a des cordes sympathiques qui frémissent dès que vibrent à côté les cordes trop agitées d'un autre cœur, ou bien lorsque l'homme ne peut s'empêcher de se voir lui-même dans un autre homme. L'union d'affection, la communauté de traits et de ressemblance, telles sont les causes auxquelles nous devons de considérer la misère des autres comme notre propre misère, et d'être miséricordieux. Que nous soyons unis aux malheureux par des liens naturels si étroits qu'il est impossible de les briser sans crime ; ou bien que les liens trop lâches de la parenté universelle se resserrent sous l'influence d'un amour meilleur que tous les amours de la terre, d'un amour qui saisit les cœurs et les confond en une étroite étreinte sur le cœur immense et si plein d'amour de Jésus-Christ ; que nous voyions dans les malheureux notre sang et notre vie, venus des rivages d'une proche parenté, ou bien l'image du Christ qui nous honore de son nom et de son caractère ; que notre miséricorde soit l'effet d'une considération toute humaine et d'un amour tout naturel, ou bien la fleur sanglante de la foi chrétienne et de la divine charité, il n'importe ; saint Thomas a bien dit : C'est l'union d'affection et la communauté de ressemblance qui font de nous des miséricordieux.

Après cela, Messieurs, ne dites plus qu'il est impossible que Dieu se conduise à l'égard de la misère humaine, comme si c'était sa propre misère. Il est notre père, il nous aime et nous a faits à sa ressemblance. Il nous aime d'un amour près duquel le nôtre

est languissant et froid. Il nous aime quand, par la grâce sa vie transfigure notre vie ; et quand nous avons perdu la divine beauté qui le séduit en nous, il ne sait pas nous haïr. Il a horreur du péché, c'est vrai, mais, à cause des jours qui nous restent et des espérances de retour qui planent sur nos têtes, jusqu'à l'heure suprême de l'impénitence, il nous aime encore. Non plus de cet amour tranquille et satisfait dont il entoure le juste, mais de cet amour inquiet et alarmé dont on entoure celui qui se perd. Il l'a dit à une grande infidèle, à une grande misérable : " Jérusalem ! Jérusalem ! je t'ai aimée d'un amour éternel, c'est pour cela que j'ai eu pitié de toi : *In charitate perpetua dilexi te, ideo attraxi te miserans.*" Oui, mon Dieu, vous aimez le juste resplendissant des gloires de votre vie, mais le pécheur déshonoré est encor cher à votre cœur, car il est toujours votre image, vous ne pouvez pas vous empêcher de vous voir en lui, et de vous sentir offensé de sa misère. Voilà pourquoi je pense que vous vous y intéressez comme si elle était vôtre.

J'ai nommé la misère du péché de préférence à toutes les autres. Pourquoi cela, Messieurs ? — Est-ce que le juste ne peut pas être malheureux ? — Hélas ! qui ne l'est pas sur cette terre désolée ? Mais de toutes nos infortunes, de tous nos revers, de tous nos chagrins, de toutes nos afflictions, notre âme peut se revêtir comme d'une robe nuptiale, d'un manteau royal qui la rend, aux yeux de Dieu, plus belle et plus séduisante. C'est pourquoi la main miséricordieuse de notre Père des cieux ne retranche de nos maux que l'excès, afin de nous épargner les affres du désespoir. Tant qu'il voit souffrir avec vaillance ses chers enfants, il les laisse aux prises avec la misère qui multiplie leurs mérites et enrichit leur couronne éternelle. Ce n'est pas à proprement parler le mal que nous endurons qui est l'objet de la miséricorde de Dieu, bien qu'elle ne nous abandonne jamais à ses excès, c'est le mal que nous faisons, ce mal honteux et funeste que nous appelons le péché. Voilà entre toutes les misères, celle que les grandes âmes ont pleurée, celle qui torturait le cœur du roi pénitent, et lui faisait dire : " O Dieu ! ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde. " Voilà la misère qui touche plus que toutes les autres, le cœur de notre Père des cieux, et provoque son action miséricordieuse. Le pécheur, son enfant, parti, sur les routes du mépris et de l'ingratitude, vers les abîmes éternels où ils sera pour toujours séparé de lui ; le pécheur, son image, flétri et souillé par la fange de ses iniquités ; le pécheur, son représentant auprès des créatures, déshonoré et ravilli à l'égal de la bête ; le pécheur épousé par sa vie, et condamné aux opprobes de l'infécondité spirituelle ; le pécheur créé pour la félicité, la recherchant partout, jusque dans ses fautes, et ne rencontrant que d'affreuses déceptions et d'immenses infortunes ! Y a-t-il une misère plus grande que celle-là ? Ah ! puisque Dieu est miséricordieux, je comprends qu'il ait pitié avant tout de la grande misère du péché.

Messieurs, pourquoi me suis-je donné la peine de remonter par des analogies, de la perfection créée à la perfection incréée ?

J'aurais pu me contenter de la parole divine qui, à chaque page des Livres Saints, nous révèle la miséricorde de notre Père céleste. Il y est parlé en termes magnifiques de sa majesté, de sa puissance, de sa justice, de sa sagesse, mais aucune perfection n'est nommée et acclamée aussi souvent que la miséricorde dans l'histoire, les cantiques, les livres sapientiaux et prophétiques. " Dieu, disent-ils, est longanime et plein de miséricorde. — Il a pitié de tous, parce qu'il est Tout-Puissant. — Il a pitié comme un père a pitié de ses fils, comme une mère du fruit de son sein. — Il ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il vive. — Il a pitié jusqu'à la fin. — Sa miséricorde est meilleure que la vie. — Elle est élevée au-dessus des cieux, elle l'emporte sur toutes les œuvres divines. — Elle répand les pardons, comme les nuées la pluie et la rosée. — Elle touche, elle attire, elle épouse, elle embrasse. — Elle est éternelle comme Dieu. " Le psaume de la miséricorde était le plus populaire, et le plus souvent chanté en Israël. Les prêtres, les lévites, les chœurs racontant l'histoire du peuple de Dieu provoquaient la foule par ces paroles : " Louez le Seigneur parce qu'il est bon : *Confitemini Domino quoniam bonus* : " et la foule immense appuyait chaque souvenir des bienfaits divins par ce refrain : " Parce que sa miséricorde est éternelle : *Quoniam in æternum misericordia ejus*. "

2° Dieu est miséricordieux, et sa miséricorde est grande, dit le Psalmiste : *Secundum magnam, misericordiam tuam*.

Elle est grande, lorsqu'on l'invoque pour le péché, puisque le péché est la plus grande de toutes les misères. Mais vous connaîtrez mieux sa grandeur si, la mettant en présence du péché, vous lui appliquez la mesure que l'apôtre saint Paul donne à la charité, et dites avec lui : " Qui pourra comprendre la longueur, la largeur et la profondeur de la miséricorde de Dieu ? *Ut possitis comprehendere quæ sit longitudo, latitudo, sublimitas et profundum*.

La longueur de la miséricorde de Dieu, c'est cette infatigable patience avec laquelle il attend que l'homme, lassé de ses iniquités, retourne enfin vers lui ses regards trop longtemps séduits par les créatures de ce monde ; c'est cette inépuisable longanimité qui crée, entre l'inflexibilité de la justice et l'obstination du crime, une lutte sublime que le père offensé voudrait faire aboutir au pardon. Tout engage ce grand Dieu à étendre sa main vengeresse sur le méprisable petit être qui ose s'attaquer à lui. La justice fait entendre des cris terribles : Une si haute majesté outragée ! Tant d'honneurs profanés ! Tant de bienfaits méprisés ! Tout un avenir d'outrages qui se prépare dans une première faute dont la faiblesse humaine profitera pour s'enhardir ! Si nous étions appelés aux conseils de Dieu, avec nos idées de justice et nos sentiments d'honneur, ne lui dirions nous pas : — Frappez, frappez sans pitié ! Frappez tout de suite ! C'est déjà trop du jour, de l'heure, du moment que vous avez accordé à ce misérable pour consommer l'iniquité qu'il a méditée contre vous. Une plus longue impunité se retournerait contre votre royale majesté et compromettrait son empire. Frappez ! — Mais une voix répondrait :

— Mon fils, attendons ! — Attendre, ô mon Dieu ! Vous n'avez plus cette sainte et sublime horreur du péché que vous saviez si bien faire éclater par la soudaineté de vos coups quand les anges révoltés conspiraient contre vous ? Attendre ! Mais le pécheur a donc pu, en vous offensant, se soustraire à votre empire ? Où est votre justice ? — Messieurs, Dieu est toujours maître. Sa justice vit et veille sans cesse dans les profondeurs de sa nature. Mais qu'est-ce que la justice ? — l'amour du droit. Est-ce que le droit de pitié, le droit de grâce n'est pas le premier droit des natures augustes ? — Ecoutez ! — Dieu aime ce droit par dessus tous les autres. C'est ce qui fait, dit saint Thomas, " que la miséricorde ne détruit pas la justice ; au contraire, elle en est la plénitude : *Misericordia non tollit justitiam, sed est quædam justitiæ plenitudo.* " — Dieu est patient et longanime : *Longanimus et piens Dominus.* Il attend, ô pécheur, afin d'avoir pitié de vous : *expectat ut miseretur vestri.* " Telle est la longueur de sa miséricorde.

En voici la largeur. — Dieu ne se contente pas d'attendre le pécheur dans les retranchements de sa majesté. C'est bon pour notre petite dignité humaine. Quand nous avons été blessés par la faute d'un de nos semblables, il nous semble beau et grand de renoncer à toute pensée de vengeance et d'attendre en paix une réparation ; mais tendre les premiers la main nous paraît une impardonnable bassesse. Eh bien, Messieurs, pour l'amour du pécheur, Dieu consent à cette bassesse. Il n'a rien à espérer pour lui de notre repentir. En revenant à lui, dussions-nous passer par toutes les austérités de la pénitence, nous resterions en deçà des exigences de son droit méprisé. Nous n'ajouterons ni une goutte à sa vie, ni un rayon à sa gloire, ni une jouissance à son infinie béatitude. Malgré cela, il nous prévient. C'est lui qui le premier nous appelle en conciliation. Quand nous devrions nous coucher à ses pieds et y répandre, comme Madeleine, toutes les larmes de nos yeux, il pleure déjà au fond de notre cœur, il en remplit de ses gémissements l'affreuse solitude, il en fait retentir de ses amoureuses plaintes les rivages désolés. Il nous prévient. — Que dis-je ? — Il fait bien plus, il nous recherche. — Son inquiète sollicitude s'étend à tous les instants de notre vie. Sa miséricorde nous poursuit tous les jours, et s'attache à nos pas, selon la forte expression des Saintes Lettres, comme l'avidité d'un mendiant : "*Misericordia tua subsequetur me omnibus diebus vitæ meæ.*" Toutes ses perfections, toutes ses œuvres s'abaissent devant les étonnantes prétentions de sa bonté et deviennent comme des instruments dociles dont il se sert pour décider notre cœur au repentir. Sa justice dirige ses coups vers ce but admirable, et le péché lui-même se change en douloureuse leçon, en amère expérience dont le résultat final est un dégoût qui triomphe des premiers emportements de la passion. Et ces prévenances, ces recherches, ces pieuses industries de mon Dieu, il les étend à tous les pécheurs. S'il vous semble qu'il y ait des privilégiés, ils ne le doivent qu'à la docilité de leur volonté, si tous l'écoutaient, tous seraient les privilégiés de ses pardons. Ah ! ne dites plus des hommes

généreux qu'ils ont le cœur large, si vous ne savez pas comprendre la largeur infinie de la miséricorde divine.

Elle est longue comme les siècles, large comme le nombre des pécheurs, le nombre de leurs péchés, le nombre des circonstances et des causes qui peuvent concourir à leur retour. Enfin, elle est profonde comme le péché lui-même. Aucun crime ne lui échappe, de si près qu'il touche aux frontières des abîmes éternels. Dieu veut tout pardonner. — Vous entendez bien, Messieurs, tout, excepté cet endurcissement suprême qui n'est rien autre chose que le dernier refus du pardon, le dernier choix d'un malheur sans remède, la conclusion définitive d'une épreuve pendant laquelle la miséricorde de Dieu ne se retire jamais. Comprenez-vous cela? — Vous surtout, Messieurs les magistrats, qui représentez ici-bas la justice armée pour la défense du droit violé. Votre calme puissance laisse passer, sans les punir, toutes les prévarications humaines que l'opinion publique couvre de son manteau, mais dès que vous pouvez saisir un de ces crimes que la loi a prévus et inscrits au nombre des irrémissibles, vous vous montrez impitoyables. On dirait que vous ne croyez ni à la sincérité des larmes ni à la force du repentir. Je ne vous blâme pas, car vous n'avez, ici-bas, qu'une mission, celle de la justice. Mais, aussi, laissons les coupables recourir à la profondeur de la miséricorde divine, et purifier leur vie déshonorée dans cet océan d'amour qui reçoit, sans déborder, tous les crimes du genre humain. Tous, encore une fois, la perversité humaine ne pourra jamais rien inventer que Dieu ne veuille pardonner. Le roi du mal, lui-même, y épuiserait son génie, sa malice se noie dans l'infinie profondeur de la miséricorde de Dieu. — “Un abîme appelle un autre abîme,” dit l'Écriture : “*Abysus abyssum invocat.*” — Eh bien, ajoute un saint Père : “Un abîme de misère appelle un abîme de miséricorde : *Abysus miseræ abyssum misericordix!*”

3° Longueur infinie, largeur infinie, profondeur infinie : Tout cela est touchant, dites-vous, mais tout cela est-il bien vrai? — Trop indulgent pour moi-même et pour les pécheurs, ne me suis-je pas fait l'écho de ma propre faiblesse? N'ai-je pas prêté à Dieu cette faiblesse en faveur d'une théorie qui flattait mon cœur? — Si telle est votre pensée, Messieurs, laissez-moi vous détromper en appliquant à l'histoire, la triple mesure de la miséricorde divine. Vous comprendrez alors pourquoi les Psalmistes après l'avoir appelé grande, l'appelle une multitude : “*Secundum multitudinem miserationum tuarum dele iniquitatem meam.*”

Qu'est-ce que l'histoire, sinon une longue attente de la patience de Dieu, une universelle démonstration de sa longanimité? — Parcourez les siècles, et dites-moi s'il en est un seul pendant lequel l'iniquité se repose, un seul pendant lequel le monde n'ait pas mérité d'être couvert de ruines. Et cependant, bien qu'il y ait des fléaux et des catastrophes, quelle prodigieuse épargne de justice, quelle interminable suite de prospérités injustes et de crimes triomphants! Les impies eux-mêmes s'en étonnent et pro-

fitent du silence de Dieu pour l'accuser auprès du juste. — "Juste, disent-ils, où est ton Dieu : *Ubi est Deus tuus*, — Il a donc détourné son visage pour ne point voir : *Avertit faciem suam ne videat in finem*. — Va, tu as beau attendre ses vengeances il ne nous demandera rien. *Non requiret*. — Le prophète se plaint et s'écrie : "Que le Seigneur se lève et que ses ennemis soient dissipés : *Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus*. — Allons, Seigneur, debout ! pourquoi dormez-vous ? *Exurge ! quare obdormis Domine ?*" — La philosophie chrétienne, à bout de raisonnements, invoque l'éternité pour justifier le gouvernement divin. "Dieu est patient, dit-elle, parce qu'il est éternel : *Patiens Dominus quia æternus*. En regardant l'histoire, il est impossible de n'y pas voir la première mesure de la miséricorde de Dieu, son interminable longueur.

La largeur n'y manque pas. Dieu prévient, Dieu recherche toutes générations pécheresses, Dieu ordonne au pardon du péché toute son action providentielle ; il n'y a que l'endurcissement volontaire qui puisse tromper ses desseins.

Dès que fut consommée l'iniquité du premier homme, Dieu le châtia d'une manière terrible, en ouvrant sous ses pas des abîmes de misère. Mais il lui laissa la vie et le temps de se repentir. Et afin de le consoler, et en lui toute sa race, il illumina les perspectives de l'avenir et fit apparaître, dans le lointain, la figure radieuse d'un Sauveur.

Se repent-il d'avoir créé l'homme, et veut-il exterminer toute chair corrompue sous les eaux de la grande tribulation ? Il offre d'abord le pardon et ordonne au juste Noë de prêcher pendant cent ans la pénitence.

Il voue au feu vengeur du ciel Sodome et quatre villes coupables d'inénarrables infamies. Mais, avant de sévir, il s'abaisse jusqu'à la discussion. Abraham son vieux serviteur, son vieil ami, ose lui offrir une rançon. Cinquante, quarante, trente, vingt, dix justes pouvaient arrêter les foudres de la colère divine, et donner aux misérables condamnés le temps de se repentir. — Que dis-je ? Si Abraham eût dit à Dieu : Mon cher et bien-aimé Seigneur, je vous ai donné l'hospitalité, j'ai servi vos anges à ma table ; écoutez-moi encore. Je n'ai qu'un parent auprès de ceux que vous avez maudit. Eh bien, à cause de lui, à cause de mon neveu Loth, votre juste, pardonnez aux pécheurs." Dieu est si miséricordieux qu'il eût pardonné.

N'a-t-il pas pardonné à Ninive ? — Elle avait rempli jusqu'aux bords la coupe de ses crimes ; il était temps de la détruire. Mais il lui envoie un prophète. En vain cet homme indocile lutte contre la miséricorde dont il doit être l'instrument, les tempêtes et les miracles le conduisent malgré lui au lieu de sa mission ; et avant l'expiration du délai qu'il accorde, au nom de Dieu, il voit se coucher dans la poussière tout un grand peuple repentant, pardonné et béni.

Tous les peuples prévaricateurs ont été avertis par des oracles, mais surtout le peuple élu. Si Dieu se montre parfois dur et impitoyable à son égard, toujours il fait marcher son cœur devant

son glaive. Il crie par la bouche des prophètes : — “ Mes enfants, vous avez jeté l'amertume jusqu'au fond de mes entrailles ; je vous en prie convertissez-vous à moi : *Convertimini ad me* ! — Je ne veux pas la mort des coupables, mais qu'ils vivent. — Jérusalem, ma ville, ma choisie, mon épouse, jette à bas ton manteau d'ignominie, abandonne les vils débauchés qui t'ont séduite. Pauvre adultère, reviens à ton Seigneur Dieu : *Convertere ad Dominum Deum tuum*. ” — Et dès que se faisait entendre la voix du repentir, ce Seigneur Dieu, cet époux outragé par les infidélités de son épouse ne savait plus qu'embrasser et faire miséricorde. Aussi, comme les inspirés de l'ancienne loi chantaient la miséricorde et le pardon ! — “ Dieu est miséricordieux, disaient-ils, oui, miséricordieux : *Misericors et miserator Dominus*. Nous chanterons éternellement les miséricordes du Seigneur : *Misericordias Domini in æternum cantabo*. Mais les miséricordes de l'ancienne loi n'étaient qu'une préparation du jour béni où Dieu devait accomplir ce vœu du prophète : “ *Mirifica misericordias tuas* : rendez magnifique la largeur de vos miséricordes ! ” Arrivée à la plénitude des temps, l'humanité rencontrera sur son chemin..... Qui donc ? Un vengeur tout prêt à faire triompher son courroux et ses foudres sur les ruines du monde ? — Non, Messieurs, — L'humanité rencontra un berceau, et dans ce berceau un enfant, et dans cet enfant le fils de Dieu, et dans ce fils de Dieu un Jésus, un Sauveur.

C'était la miséricorde descendue du ciel et lancée à la poursuite de l'humanité pécheresse. Jésus, en entrant dans le monde, offre sa vie innocente pour la rançon des pécheurs. Voyez comme il les appelle à lui, comme il les recherche, comme il se penche sur leur front maudit. Il est venu pour eux, dit-il : pour les publicains repentants et les Madeleines éplorées. Il est le bon pasteur qui court, par monts et par vaux, après la brebis égarée, la prend entre ses bras, la couche sur ses épaules et la ramène au bercail. Il est le père du prodigue, qui vole au-devant de son fils coupable, le presse sur son cœur, lui pardonne et lui rend sa place au foyer paternel, après qu'il a dévoré sa part d'héritage dans de criminels plaisirs. Il faut être bien endurci pour n'être pas pardonné. Il a appelé Judas son ami. Ce ne fut pas une malédiction, mais une prière qui tomba de sa bouche mourante sur la tête des bourreaux. Enfin, il s'est donné jusqu'à la mort de la croix, jusqu'à l'épuisement de son sang ; et voulant continuer cette immense largesse de tout lui-même à tout le genre humain, il a laissé à son Eglise universelle, avec le prix de ses mérites, des paroles de tendresse, un cœur de mère et l'ordre de pardonner non pas sept fois, mais septante fois sept fois, c'est à dire indéfiniment.

Eh oui ! Puisque Dieu à tant fait, pourquoi classerait-il nos fautes et se montrerait-il généreux pour les unes, avare pour les autres ? Sa perfection n'est pas une surface ; je vous l'ai dit : c'est un abîme, et dans cet abîme tous les siècles impurs ont passé, tous les péchés ont rencontré des pardons. Impiétés, blasphèmes, profanations, sacrilèges, parjures, haines, vengeances, cruautés, injustices, amours infâmes, ignominies de la chair..... tout a été

pardonné. — Que dis-je ? — Tout a été transfiguré et glorifié. D'un adultère et d'un homicide, Dieu a fait le plus sublime chantre de ses perfections, d'un persécuteur le plus grand des apôtres, d'un exacteur le premier des évangélistes, d'un parjure, d'un renégat le prince des Pasteurs, de deux orgueilleux et voluptueux deux des plus grands docteurs de son Eglise. David, Paul, Mathieu, Pierre, Jérôme, Augustin, bénissez le Dieu qui vous a retirés de l'abîme et chantez avec moi : *Misericordia ejus super omnia opera ejus.* ”

Oui, Messieurs, tout a été pardonné. Citez-moi le nom d'un homme pénitent que Dieu ait maudit. Vous n'en trouverez pas. L'Eglise, qui sait mieux l'histoire que vous, a consacré contre l'hérésie la consolante doctrine de la remissibilité universelle des péchés. Elle a répudié l'un des plus grands apologistes du christianisme. Tertulien, dont nous possédons encore les admirables ouvrages, n'a jamais eu l'honneur d'être cité dans les offices de l'Eglise, parce qu'il a partagé l'erreur de ceux qui restreignaient l'efficacité de la pénitence et l'étendue de la miséricorde divine. Ainsi donc, on ne peut sans une nouvelle faute dire comme Cain : — Mon péché est trop grand pour que Dieu me pardonne. Et si le traître Judas, sur le chemin de son dernier crime, se fût dit à lui-même : — Cet homme que j'ai vendu m'a appelé son ami, est-ce que je ne pourrais implorer sa pitié ? Si, au lieu de poursuivre sa route vers le champ du sang, il eût suivi les traces sanglantes de son maître ; si le rencontrant sur la voie douloureuse il lui eût dit : — Rabboni, bon maître, je suis un misérable et un infâme, est-ce que vous ne pardonneriez pas à celui qui vous a trahi ? — Eh bien, je vous le jure, une seconde fois, Jésus l'eût embrassé ; une seconde fois il lui eût dit : Mon ami, Judas, mon pauvre fils, tu m'as vendu, mais j'ai pitié de tes larmes. Viens avec moi au Calvaire, viens, ton crime sera noyé dans mon sang. — Oui, mon bien-aimé Sauveur, vous eussiez fait cela, je le sens. Est-ce que mille et mille fois je ne vous ai pas trahi ? Est-ce que mille et mille fois vous ne m'avez pas pardonné ? Mon Dieu, mon Dieu, qui pourra jamais comprendre la profondeur de vos miséricordes ?

Je viens de faire appel à mon propre cœur, Messieurs. N'ai-je pas eu raison ? Car, à bien prendre, nous n'avons pas besoin de consulter l'histoire universelle pour y rencontrer toutes les mesures de la miséricorde divine. Cette touchante perfection de notre Père céleste est assez éloquemment prouvée par les merveilles qui remplissent notre toute petite histoire.

Qui vous amène ici, Messieurs ? Pourquoi me regardez-vous ? Pourquoi m'écoutez-vous ? Si j'interrogeais chacune de vos vies, combien de fautes y rencontrerais-je qui ont mérité les plus durs châtimens de la justice divine ? Et cependant vous vivez. La main qui pouvait vous foudroyer et qu'invocant peut-être, à cette heure, de longues années d'iniquités, demeure suspendue sur vos têtes. Et vous ne tremblez pas, tant vous êtes accoutumés à oublier les impétuosités de la justice pour ne plus compter que

sur les délais de la patience. O droit de Dieu ! si vous vous manifestiez aujourd'hui dans toute votre légitime rigueur, combien y aurait-il de vivants dans cette église ? — Mais vous attendez des jours meilleurs, et pour y arriver vous ne craignez pas de vous compromettre dans une poursuite toujours ingrate et trop souvent déçue.

Oui, Messieurs, pendant que le droit de Dieu vous poursuit, sa miséricorde vous assiège. Ouvrez les yeux, vous la rencontrerez partout, en vous et autour de vous. Qu'est-ce que cette soudaine lumière qui se fait, par intervalles, dans votre conscience obscure ? — C'est la miséricorde de Dieu. Qu'est-ce que cette honte secrète qui vous rend parfois insupportable le fardeau de vos iniquités ? — C'est la miséricorde de Dieu. Qu'est-ce que ce mystérieux dégoût dont votre cœur se sent abreuvé, tout à coup, au milieu même des jouissances qu'il avait le plus désirées ? — C'est la miséricorde de Dieu. Que pensez-vous de ces coups qui viennent vous frapper au plus vif de vos affections et vous en révèle l'instabilité ? — C'est la miséricorde de Dieu. Vos rêves déçus, vos espérances renversées, vos charmes détruits, — c'est la miséricorde de Dieu. Cette femme chrétienne qui remplit votre maison de la splendeur de ses vertus, de la sagesse de ses conseils et des tristesses de son cœur offensé par votre irréligion ; — c'est la miséricorde de Dieu. Ces grâces naïves d'un enfant qui vous touchent quelquefois jusqu'aux larmes ; — c'est la miséricorde de Dieu. La parole émue et vibrante du prêtre qui vous demande vos âmes ; — c'est la miséricorde de Dieu. Mais, ô merveille ! Dieu, pour nous toucher, sait faire parler même les êtres inanimés. La nature parée des empreintes de son éternelle beauté nous envoie quelquefois un dernier trait qui triomphe là où tous les autres s'étaient émoussés.

Ecoutez, je vous prie, une histoire dans laquelle Dieu voulut bien m'assigner un rôle, afin de mieux faire comprendre, sans doute, la grandeur et la multitude de ses miséricordes.

C'était la veille d'une fête de la sainte Vierge, je ne l'oublierai jamais. Pendant que je confessais, une femme vint me trouver, et après quelques minutes d'un silence que je ne comprenais pas, elle laissa tomber de ses lèvres ces paroles horribles : — Mon père, maudissez-moi, car je suis un monstre. — Vous maudire, ma pauvre fille ! Est-ce que je le puis ? Je suis ici pour pardonner. Qui que vous soyez, recevez ma bénédiction et dites-moi vos fautes, toutes vos fautes. Pendant près d'une heure, j'écoutai le récit de trente années. Quelle vie, bon Dieu ! Tous les jours en étaient murs pour le crime, toutes les lois divines et humaines se dressaient à la fois devant cette pauvre créature pour l'accuser. La mort qu'elle avait vue auprès d'elle et pressée dans ses bras impudiques n'avait pu fléchir son cœur. La franchise déguenillée de ses aveux, ses sanglots, ses larmes, tout cela était pour moi le plus profond des mystères. Quand elle eut fini : — Mon père, s'écria-t-elle, c'est assez pour aujourd'hui, je dois vous faire horreur. Une autre fois je viendrai vous demander le pardon. —

Non, ma fille, lui répondis-je, je veux tout savoir. Comment se fait-il que vous êtes ici ? — Ah ! mon père, comment ? Le monde en rirait ; vous, vous direz que je suis folle. Eh bien, quand même, vous saurez ce qui m'amène auprès de vous.

Je m'appelle Marie, — Marie comme la bonne sainte Vierge que j'ai tant de fois injuriée. Aujourd'hui c'est ma fête. Les misérables qui abusent de mes pauvres restes m'ont apporté des fleurs hier soir, des fleurs toutes blanches. J'en ai tant vu, tant foulé aux pieds que je n'y comprends plus rien. Mais ces petites fleurs m'ont parlé pendant que j'étais seule. — Marie, me disaient-elles, voilà pourtant comme tu étais le jour de ta première communion. Te souviens-tu de ta robe blanche, et de ton âme plus blanche encore ? — Ma robe blanche, mon âme plus blanche encore, j'avais tout oublié, mais alors je me rappelai tout. J'étouffai, je me jetai par terre, je pleurai toutes les larmes de mes yeux et je dis à la sainte Vierge : — Merci, j'irai à confesse. — Me voici, mon père ; vous avez tout entendu, que faut-il faire ? — Une action de grâces, ma fille ; la miséricorde de Dieu a triomphé. Elle vous a attendue pendant trente ans ; elle vous a poursuivie partout ; aujourd'hui elle ouvre ses abîmes afin d'y purifier votre vie... Et la pauvre fille se plongea dans les profondeurs de la miséricorde divine pour y reprendre la robe blanche de son innocence. — Maintenant, quand je vois des fleurs étaler à mes yeux leurs corolles épanouies, je suis toujours tenté de me pencher vers elles, et de leur demander si elles n'ont pas quelque chose à me dire de la part de Dieu.

J'ai fini, Messieurs. Ecoutez mon dernier conseil. La miséricorde de Dieu est à vos portes, ne la méprisiez pas, mais comparant la durée, le nombre et la gravité de vos fautes à l'admirable patience qui les supporte, à l'inquiète sollicitude qui les recherche, aux généreux pardons qui vous sont offerts, prosternez-vous devant Dieu et dites-vous : — Seigneur, il y a trop longtemps que vous me poursuivez et trop longtemps que je m'égare. Aujourd'hui je vous rencontre encore une fois. Que ce soit la bonne rencontre de ma vie coupable. L'homme qui vient de me parler est peut-être un pécheur comme moi ; qu'importe si c'est vous qui me l'envoyez. Avec un bois sans prix et sans vertu, Moïse ouvrait les flancs du rocher et en faisait jaillir des sources d'eaux vives. Pourquoi la parole d'un de vos prêtres, fût-il indigne, serait-elle moins puissante sur mon cœur endurci ? Ah ! je sens monter à mes yeux les eaux vives de mon repentir ! O Dieu qui voyez mes larmes, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde, et selon l'abondance de vos pardons, effacez mon péché ! N'oubliez rien, ni la coulpe, ni la peine, ni les dispositions perverses qui pourraient me préparer à de nouvelles chutes, mais lavez-moi de plus en plus : *Amplius lava me*. Après m'avoir rendu mon innocence, après m'avoir retiré des abîmes éternels, éteignez en mes entrailles le feu toujours allumé des convoitises : *Amplius lava me ab iniquitate mea, et a peccato meo munda me*.

# PARTIE LÉGALE

Rédacteur : ALBY

## EMANCIPATION

QUESTION.—L'émancipation peut-elle être conditionnelle, n'avoir lieu que pour des actes spéciaux ou pour un temps déterminé ? *Clerc notaire.*

RÉPONSE.—L'émancipation doit être pure et simple. Elle modifie l'état du mineur (C. C. art. 247) et cette modification doit avoir tous les effets juridiques. Ainsi elle ne peut pas être accordée uniquement pour certains actes spéciaux. Elle ne se termine qu'à la majorité accomplie.

## GENTILHOMME.—MONSIEUR

L'article 49 du code de Procédure civile exige qu'un bref d'assignation déclare quelle est l'occupation ou la qualité du demandeur. Dans une cause de *Lafleur vs La Banque du Peuple et al.* la cour supérieure à Montréal (Archibald, juge,) vient de décider que la désignation de *gentilhomme* est une désignation suffisante aux termes de l'article cité plus haut.

En 1893, dans la cause de *Stephens vs. Higgins*, la même cour (Loranger, juge,) avait aussi décidé que le mot *monsieur*, qui précédait le nom du demandeur dans un bref d'assignation, était également une désignation suffisante aux termes du même article 49.

Je dois faire remarquer que l'on abuse étrangement de cette qualification de gentilhomme. Dans les actes notariés notamment on la donne le plus souvent aux gens qui n'ont aucune profession ou occupation quelconque. En France on est plus logique et on donne à ces personnes la qualification de *sans profession*.

## CAUSE DE LIBELLE

Le 5 février la cour d'Appel, à l'unanimité, a rendu son jugement dans la cause pour libelle (1) de

ANGERS vs. PACAUD

Dans cette cause M. Angers, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, réclamait de M. Pacaud, directeur-propriétaire du journal *l'Electeur*, des dommages au montant de \$25,000.00 pour un libelle publié contre lui par ce journal.

La cour supérieure à Québec lui accorda la somme de \$5,000.00. En cour de révision les dommages furent réduits à \$2,000.00, et les frais faits devant cette cour furent partagés par égale moitié.

En appel le jugement de la cour de révision a été infirmé, et le montant de la première condamnation (\$5,000.00) a été rétabli. M. Pacaud a aussi été condamné à payer tous les frais des trois instances.

(1) Voyez le PROPAGATEUR du 15 décembre dernier, No 20 page 701.

## SHORTIS

A la demande de M. Bergeron, député de Beauharnois, les documents relatifs à la commutation de la peine de mort prononcée contre Shortis ont été mis devant les chambres.

Ces documents constatent :

1° Que les ministres étaient également divisés au sujet de la commutation de la sentence de mort prononcée contre cet assassin.

2° Qu'en conséquence de cette division les ministres n'ont donné aucun avis au gouverneur-général quoique le rapport du ministre de la justice fut défavorable au condamné.

3° Que le rapport du juge qui avait présidé au procès était très ambigu mais qu'il était cependant plutôt favorable à la commutation.

4° Qu'en présence d'un tel état de choses le gouverneur-général s'adressa au bureau colonial en Angleterre et qu'on le laissa libre d'agir à sa guise.

5° Qu'alors le gouverneur crut devoir agir de sa propre autorité, et que la sentence de mort fut commuée en emprisonnement à perpétuité dans l'asile pénitentier.

Le procès de Shortis pour l'un de ses meurtres, celui de John Loy, a eu lieu aux dernières assises criminelles de Beauharnois. Ce procès, l'un des plus célèbres de nos annales criminelles, a duré longtemps et les efforts des avocats de la défense pour prouver la folie ont été extraordinaires. Ce procès avait même été précédé d'une enquête minutieuse faite en Irlande dans le but d'établir que ce criminel était déjà fou longtemps avant son départ pour le Canada. Il était évident cependant que, lors de ses crimes et au temps du procès, Shortis avait sa raison, qu'il pouvait distinguer le bien du mal et qu'il était réellement responsable. Trouvé coupable par le jury il fut condamné à être pendu le 3 janvier 1896 et la peine de mort fut commuée la veille ou l'avant veille du jour fixé pour l'exécution.

Cette singulière commutation de peine a créé une immense sensation dans la province. Elle a eu un effet démoralisateur et malheureusement le peuple ne se gêne pas de dire que le criminel aurait été exécuté s'il n'eût pas appartenu à une famille riche. On dit que le père de Shortis a dépensé au moins soixante mille piastres pour le sauver de la potence.

## CONFESSION

Pour avoir, au cours d'un procès, refusé de dévoiler le secret de la confession, monsieur l'abbé Gill, curé de Notre-Dame de Granby, a été condamné à l'emprisonnement par la cour supérieure du district de Bedford. La condamnation porte *qu'il sera emprisonné jusqu'à ce qu'il ait répondu d'une manière satisfaisante pour la cour.* C'est monsieur le juge Lynch qui a prononcé cette singulière sentence. Outre son caractère antireligieux, elle est une violation de l'article 275 du code de Procédure Civile. Aux termes de cet article un témoin *" ne peut être contraint de déclarer ce qui lui a été révélé confidentiellement à raison de son caractère professionnel " comme aviseur religieux ou légal.*

Voici, en abrégé les faits de la cause :

Un apprenti du nommé Bouchard, ferblantier, ayant abandonné son patron, celui-ci intenta une action en dommages, au montant de \$117.50, contre M. l'abbé Gill qui, prétendant le demandeur, avait, en confession, conseillé à l'apprenti de désertir le service du patron.

A l'enquête l'avocat du demandeur interrogea le défendeur comme témoin et il voulut lui faire déclarer ce qu'il avait dit à l'apprenti lors de la confession de ce dernier. Le curé refusa tout naturellement de répondre à l'avocat qui en appela au juge. Ce dernier, après un délibéré de plusieurs semaines, jugea que la question de l'avocat du demandeur était légale. Il ordonna en conséquence au curé de faire la réponse demandée, c'est-à-dire de répéter les paroles qu'il avait dites à son pénitent au confessionnal. Le curé refusa de nouveau et le juge le condamna à l'emprisonnement pour mépris de cour.

Dans ses remarques en rendant la sentence, le juge a fait une pitoyable distinction. Il a reconnu que le confesseur ne doit pas divulguer ce qui lui a été dit par le pénitent, mais, d'un autre côté, il a prétendu que ce même confesseur est tenu de déclarer en justice ce qu'il a dit lui-même au pénitent.

— De la *Croix*, du 1er février 1896.

### LE NOUVEAU CODE CIVIL ALLEMAND

Le Reichstag allemand est saisi d'un projet de loi, introduisant un Code civil allemand.

Les pays allemands sont régis jusqu'à présent par des Codes très divers. 21,200,000 habitants sont justiciables du Code civil prussien ; 16,500,000 du vieux droit germanique ; 3,400,000 du Code civil français ; 3,500,000 du vieux droit anglo-saxon ; 13,000 du droit danois et 2,000 du droit des pays héréditaires autrichiens.

Les 3,400,000 justiciables du Code civil français sont formés par les habitants de la rive gauche du Rhin et par 1,700,000 sujets du pays de Bade, où en 1806, le Code civil français fut introduit.

— De la *Presse*, du 30 novembre 1895.

### UNE ANOMALIE

La cour d'appel vient de rendre jugement dans la cause de Brody contre Dubois : ce dernier était poursuivi en sa qualité de curateur à Edouard Gadoua, interdit pour démence, et plaidait à l'encontre de cette action que les causes d'interdiction existaient lors du contrat intervenu avec Brody, et par conséquent que le contrat était nul et que le demandeur n'avait pas d'action.

La cause fut plaidée en première instance devant l'hon. juge De Lorimier qui donna gain de cause au demandeur ; le défendeur porta sa cause en révision et les honorables juges Tuschereau, Mathieu, et Archibald qui présidaient le tribunal, renversèrent le premier jugement, donnant gain de cause au défendeur.

Brody porta la cause en appel à son tour, et sur les cinq juges qui composaient le tribunal, trois d'entre eux, savoir, les honorables juges Lacoste, Hall et Blanchet, lui donnèrent raison, bien que les deux autres, savoir, les honorables juges Bessé et Baby fussent en faveur de Dubois.

De sorte que ce dernier qui a cinq juges en sa faveur, perd sa cause contre son adversaire qui n'en a que quatre pour lui : n'est-ce pas une anomalie ?



# LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE

Par le R. P. VINGENT De PASCAL, des Frères Prêcheurs.

Monseigneur, MM. — Nous avons posé nos points de départ, nous avons assuré notre marche ; dès aujourd'hui nous entrons au cœur même de notre sujet.

Cette grande société religieuse, sur laquelle nous avons jeté un fugitif regard d'ensemble, et dont nous avons considéré les préparations prophétiques et historiques, à quelle date remonte-t-elle sous sa forme présente, et quel est son organisme intime ? En deux mots, nous devons traiter de l'Institution et de la Constitution de l'Église.

Sur le premier point, nous pouvons être brefs. Ennemis, amis, tous savent très bien que l'Église n'est pas une chimère ; elle tient une trop large place dans l'histoire et dans le monde pour pouvoir être ignorée. La haine la nomme comme l'amour, mais d'un autre accent ; les uns la poursuivent comme " l'ennemi ", les autres l'acclament comme une mère ; mais nul, à coup sûr, ne se méprend sur sa réalité. Son existence est un fait éclatant comme le soleil, et pour peu qu'on ouvre les yeux et qu'on sache lire dans le passé, force est bien d'avouer que l'Église catholique remonte à quelqu'un qui s'appelle J.-C. et qui en est le fondateur. Aussi nous passerons outre pour nous arrêter à l'étude de la Constitution intime de l'Église.

Pourquoi ne pas vous avouer, MM., l'embarras que j'éprouve, en abordant ce sujet ? Un livre suffirait à peine à l'épuiser, et il me faut l'enfermer dans un seul entretien. C'est vous dire que je serai forcé de courir sur les sommets, laissant à votre sagacité le soin de combler les lacunes et de suppléer les sous-entendus.

Je m'attacherai avant tout, dût ce qu'on peut appeler l'ornementation du discours en souffrir, à exposer, de la manière la plus claire et la plus exacte, la vérité doctrinale sur un point de la plus haute importance pratique, et qui, il faut bien le dire, est étrangement ignoré et plus étrangement défiguré encore, par un grand nombre d'esprits cultivés de notre temps.

I. Le premier fait qui s'impose à nous, MM., quand nous étudions la nature de l'Église, c'est qu'elle est une société, c'est à dire une multitude d'être intelligents et libres, unis dans la poursuite d'une même fin. Membres de l'Église, nous ne sommes pas des unités isolées, jetées sur tous les points du globe, ne relevant que de nous-mêmes, livrées à nos propres forces ou plutôt à notre faiblesse et nous épuisant en de vains et stériles efforts. Non, nous formons une immense et universelle société ; nous ne sommes pas seuls, un lien puissant nous rattache les uns aux autres, nos esprits vivent d'une même pensée, nos yeux sont fixés sur un même but, nos cœurs battent sous une même impulsion, et

d'un commun élan nous allons à une commune fin. Pense qui voudra, que Dieu, brisait l'harmonie qui fait de ses œuvres un magnifique concert à sa gloire, méconnaissant la vraie nature de l'homme, a infligé à l'humanité, dans l'ordre religieux, l'opprobre d'un état inférieur même à l'état sauvage, alors que, dans toutes les autres sphères où se déploie son activité, nous la voyons se former, se coordonner, et se condenser en sociétés organisées : pour moi, je me refuse à avoir une aussi basse idée de la Sagesse et de la Providence divines. L'état social est l'état supérieur de l'homme, l'homme n'est complètement homme, il n'acquiert le plein développement de ses facultés, il n'est vraiment tout *lui* que dans la société. Seul, il est une impuissance, il languit dans la double misère de l'âme et du corps, et il s'éteint dans l'abjection ; uni à ses semblables, il est une force, et quelle force ! Il pose en triomphateur le pied sur le front de cette nature dont hier il était l'esclave, et reculant les limites de son empire, il compte chaque jour de nouvelles victoires dans le domaine de la pensée et de la matière. Eh bien ! pouvez-vous penser que la religion, s'adressant à des hommes pour relier l'humanité au ciel, ait été déshéritée de cet honneur et de cette force ?

D'ailleurs, MM., qu'est-il besoin de raisonner ? Le sophiste niait le mouvement : l'on marchait devant lui. A qui merait qu'elle est une société, l'Eglise se contenterait de répondre : Regardez-moi je suis une vivante réalité et je m'affirme comme société.

II. Poussons plus loin notre analyse. De qui se compose l'Eglise ? D'hommes, qui à coup sûr ne sont point de purs esprits, d'êtres composés d'une âme et d'un corps, et dont la nature mixte se reflète et se traduit dans toutes les formes de leur activité. Sans nul doute, et nous le verrons dans quelques instants, par ses origines, par sa fin, par le principe qui l'anime, l'Eglise est une société divine, spirituelle, surnaturelle ; néanmoins, par les membres qu'elle recrute, par les relations extérieures qu'elle noue avec eux et entre eux, par les moyens sensibles qu'elle emploie, elle est une société humaine ; elle vit sur cette terre, elle respire dans l'atmosphère qui nous entoure, elle se déploie dans le temps et dans l'espace ; elle est une voix qui parle, écho fidèle de la voix d'en haut, et qui retentit jusqu'aux extrémités du globe, elle est une main qui s'étend, qui gouverne, qui bénit et aussi qui maudit ; elle est la lumière, non pas cachée sous le boisseau, mais placée sur le chandelier ; elle est la cité élevée sur la montagne, exposée aux regards de tous ; elle est le bercail où tous doivent entrer ; tous devant être ses enfants doivent pouvoir la reconnaître, la discerner de tant d'Eglises trompeuses qui crient : Venez à nous, nous sommes la mère véritable des âmes ; et, comment la pouvoir sûrement connaître, si elle n'a pas au front des signes inimitables, et la majesté d'une couronne posée de main divine ? Enlevez à l'Eglise cet éclat, ce resplendissement, en un mot cette *visibilité*, tout s'échappe, tout s'éroale, tout fond entre les mains, il n'y a pas de société religieuse des hommes. Aussi les prétendus réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle, qui ont rêvé je ne sais quelle Eglise

mystérieuse, invisible, comme Dieu seul, se sont-ils moqués de la nature humaine et ont-ils mentis à l'Évangile.

III. Société humaine visible, l'Église est une société divine, spirituelle, surnaturelle. Toute société MM., est constituée par un principe qui la spécifie, la détermine, la distingue, lui imprime un caractère particulier, lui donne une physionomie propre, enfin la classe dans la hiérarchie des sociétés. Ce principe déterminant et constitutif d'une société, c'est évidemment sa fin. Tout dans une société est calculé en vue de la fin, tout y est coordonné par rapport à la fin. Dites-moi où une société va, je vous dirai d'où elle vient ; dites-moi sa fin, et je vous dirai ses droits, les moyens sur lesquels elles s'appuie dans sa marche, sa structure, son organisme. Ce que la science de l'anatomie comparée, si magnifiquement créée par le génie de Cuvier, est arrivée à constater par rapport aux espèces animales, la véritable science morale, à l'aide d'une induction rigoureuse, le constate pour les sociétés humaines ; il n'y a pas un seul organe de vie qui ne soit en corrélation étroite avec la fin de l'être social.

Eh bien ! MM., la fin de l'Église, nul ne l'ignore, c'est Dieu vu dans son essence, Dieu possédé dans son bonheur propre, par les hommes, et mener les hommes à ce but supérieur, voilà sa mission. Sa fin dit son origine ; elle va à Dieu, non pas indirectement et comme par des chemins détournés, mais par la voie la plus droite et la plus courte ; elle vient donc de Dieu immédiatement, elle est l'œuvre particulière de sa main, elle forme une création à part. Encore qu'elle appuie ses pieds sur la terre, sa tête dépasse tous les sommets d'ici-bas et baigne dans les flots de la lumière céleste ; elle à un corps qui s'étend, qui grandit en ce monde, et qui, par conséquent, emprunte à ce monde les conditions extérieures de toute existence plongée dans le temps ; mais elle a aussi une âme, faite de grâce, de foi, d'espérance, de charité, une âme portée par le souffle de l'esprit de Dieu, une âme recevant sans cesse du Verbe d'immortelles énergies, une âme qui vivifie et qui ment ce grand corps, qui rayonne sous la matière, qui sacré les moyens extérieurs dont elle a besoin, puisqu'elle fait sa traversée dans le temps ; qui jette sur les instruments temporels dont elle use, un reflet de la majesté de son principe et de sa fin.

IV. Est ce tout, MM ? Non. Toute société implique une organisation. Regardez les êtres vivants qui nous entourent. Au plus bas degré de l'échelle, une vie confuse, indéterminée, servie par un organisme rudimentaire ; à mesure que l'on s'élève, l'organisme devient plus complexe, plus délicat, plus fini, ramassant dans une unité plus haute et plus ferme, les diverses parties qui sont plus abandonnées à elles-mêmes dans les étages inférieurs. En un mot l'organisation grandit avec la vie, sa perfection est le signe et l'effet d'une vie plus parfaite. Il en va ainsi pour l'état social. Une société sans organisation, ne mérite pas le nom de société. Il y a là une multitude orageuse comme les flots de la mer, inconsistante comme la poussière du chemin que le vent pousse ici où là ; il n'y a pas cette multitude ordonnée, *cætus ordinatus*,

qui forme un corps social ; il y a là une plèbe, il n'y a pas de peuple ; c'est l'anarchie, parce que la hiérarchie est absente. Et, MM., nous pouvons bien le remarquer en passant, lorsqu'une nation en est venue à ce point de détruire ou de mutiler les appareils de la vie sociale, elle est sur le penchant de la ruine, elle s'est *défaite* de ses propres mains, et quand sonne l'heure solennelle des grandes luttes, ce corps qui n'a plus d'âme s'affaisse sur lui-même, et pour le jeter au tombeau il suffit que le barbare le touche de la pointe de sa lance.

Se peut-il que Jésus-Christ ait fait de son Eglise, une foule indisciplinée, sans règle, sans gouvernement, abandonnée à tous les caprices et à toutes les violences des passions ? Même dans l'ordre humain, la démocratie pure est un rêve ; un état de choses où nul ne commanderait, où nul n'obéirait, serait le chaos. Il faut que l'orgueil démocratique en prenne son parti ; il peut rayer du vocabulaire officiel le mot de sujet, la chose est dans les entrailles de la nature humaine ; partout où il y aura des hommes groupés en sociétés, il y aura d'un côté commandement, de l'autre sujétion, et l'on prétendrait que l'Eglise, de toutes les sociétés la plus noble, est ravalée à une condition de vie, ou, pour parler avec l'écrivain sacré, *nullus ordo sed sempiternus horror inhabitat !* Aussi bien, tout proteste contre cette doctrine insensée des disciples de Luther et de Calvin : la grande voix de l'Écriture et la grande voix de l'Histoire, l'autorité de la Tradition et la pratique de tous les siècles chrétiens. Il faut vraiment rompre en visière avec l'autorité de la parole divine et des faits les plus avérés, pour soutenir que, dans l'Eglise, il n'y a aucune distinction essentielle entre gouvernants et gouvernés qui sont placés sur le pied d'une égalité absolue, et que même, étant admise l'hypothèse d'un certain gouvernement, l'autorité néanmoins vient d'en-bas et n'est qu'une délégation de la volonté populaire, ou, suivant les dires des docteurs césariens, de la volonté du prince en qui s'incarne la majesté du peuple. Lisez, lisez donc l'Évangile, courtisans de la multitude et de César, vous vous réclamez de la pure et unique parole de Dieu, posez le doigt sur le texte qui consacre vos théories de licence et de despotisme.

La vérité est que dans l'Eglise il y a un peuple gouverné et un gouvernement constitué par un mandat divin, gouvernement doté d'un double pouvoir : d'un pouvoir *d'ordre*, indélébile, immédiatement coordonné à la sanctification des âmes par l'administration des Sacraments, et d'un pouvoir de *jurisdiction* dont le rôle est de régir le troupeau de Jésus-Christ, soit en proposant d'une manière obligatoire, à l'intelligence humaine, la doctrine de la vraie foi, soit en dirigeant efficacement la volonté par un commandement proprement dit, guidant ainsi les fidèles dans toute l'économie des moyens de saluts dont ils disposent.

De là une double hiérarchie : hiérarchie d'ordre, hiérarchie de jurisdiction. Au sommet, le Pontife romain, le Vicaire de Jésus-Christ, fondement de toute l'Eglise, centre d'unité, Prince suprême qui possède ; sur l'Eglise tout entière, une pleine et universelle

puissance appelée : *Primauté*. Au-dessous sont les Evêques qu'il faut bien se garder de tenir pour de purs délégués, pour de simples vicaires du Souverain Pontificat, mais qui sont des Pasteurs véritables et proprement dits, soumis, il est vrai, au Pontife Romain dans les conditions suivantes : Placés dans l'Eglise pour être les Coopérateurs du Pape et pour partager avec lui le poids de la sollicitude pastorale, ils ont, en vertu de l'institution divine, l'aptitude nécessaire pour régir parfaitement les fidèles, et pour ce motif ils siègent au degré le plus élevé de la Hiérarchie de l'Ordre. Ils sont donc revêtus d'un pouvoir qui, pris en *général*, les rend aptes à administrer tous les moyens nécessaires à la fin de l'Eglise. *En particulier*, ils ont le droit de conférer tous les Sacrements, surtoit ceux de l'Ordre et de la Confirmation, dont ils sont les ministres en vertu d'une prérogative propre à leur Ordre. En ce qui concerne *la direction des intelligences*, ils sont juges dans les questions qui touchent à la foi et aux mœurs. Unis au Souverain Pontife et d'accord avec Lui, ils participent au don de l'Infaillibilité. Mais, chacun d'eux à part n'étant nullement infaillible, ils doivent dans les questions douteuses recourir au Vicaire de Jésus-Christ, centre immuable de l'unité et colonne inébranlable de la vérité.

Quant à *la direction des volontés*, ils sont investis de tous les droits d'une autorité réelle et parfaite. Cependant leur pouvoir s'exerçant sous la dépendance du Souverain Pontife, à lui il appartient non seulement d'assigner le territoire sur lequel s'étendra leur juridiction, mais encore de la suspendre, de la restreindre, et même, s'il le juge nécessaire, de la transporter à un autre pasteur. Une conséquence de ce qui précède c'est que la juridiction épiscopale découle en chaque Evêque, ou immédiatement ou suivant un autre mode (je n'entre pas dans cette controverse théologique), de l'autorité suprême du Souverain Pontife. Par là est constituée la *mission légitime*, et non par la consécration épiscopale. Celle-ci, il est vrai, confère le pouvoir de donner les Sacrements et l'aptitude à gouverner le troupeau de Jésus-Christ ; mais, pour que cette faculté s'exerce légitimement, et pour que cette aptitude sorte de son état latent, entre en acte, il faut le signe descendu de la chaire souveraine de Pierre.

Viennent ensuite les simples Prêtres, coopérateurs des Evêques, en vertu de leur institution, non pas cependant dans toutes les fonctions, mais uniquement dans l'administration des Sacrements, excepté dans l'Ordre et la Confirmation, et dans la prédication de la parole de Dieu. Leur pouvoir est circonscrit dans les limites suivantes : ils ne peuvent l'exercer que sous la dépendance des Evêques (et à plus forte raison du Souverain Pontife). Aussi est-ce aux Evêques qu'il appartient, régulièrement, de le restreindre, de le suspendre et même de l'arrêter. Une conséquence logique de ce que nous venons de dire, c'est que la faculté d'exercer les fonctions presbytérales dérive en chaque prêtre de l'autorité épiscopale ou de celle du Souverain Pontife. L'ordination confère bien le pouvoir d'administrer les Sacrements confiés à l'Ordre

presbytéral, mais non la faculté de faire légitimement (et parfois valablement), usage de ce pouvoir.

Les Diacres appartiennent à la hiérarchie ecclésiastique, comme étant aples, en vertu de leur Ordre, à administrer les Sacrements de Baptême et d'Eucharistie ; mais ils ne peuvent exercer ces fonctions sans l'autorisation des Evêques.

V. De cet exposé sommaire et nécessairement un peu aride, il résulte, MM., que la constitution de l'Eglise est une constitution monarchique.

Depuis Aristote jusqu'à Saint Thomas, et depuis saint Thomas jusqu'à MM. de Bonald et de Maistre, les esprits les plus sérieux, cherchant quelle est en soi, de toutes formes gouvernementales la plus parfaite, ont unanimement opiné pour la monarchie. Je n'aborderai pas cette discussion d'ailleurs fort platonique. — Qui sait ? l'on m'accuserait peut-être d'introduire la politique en chaire. — Je reste sur le terrain ferme des réalités. Il me suffit de savoir et de vous dire qu'une volonté très positive de Jésus-Christ a donné à l'Eglise une constitution monarchique. Il a plu au Sauveur de donner à son Eglise le gouvernement qui règle la marche du monde, qui dirige les familles, qui conduit les armées à la bataille et à la victoire. Partout ailleurs, proclamez des républiques, installez des monarchies constitutionnelles ; combinez, dans des proportions savamment calculées, la monarchie, l'aristocratie, la démocratie ; équilibrez ingénieusement, l'une par l'autre, l'autorité et la liberté ; l'Eglise vous laisse faire, pourvu toutefois que vous respectiez ces principes de droit divin et naturel, ces règles premières de justice qui obligent les peuples comme les individus. L'Eglise s'adapte à toutes les formes raisonnables de gouvernement. A tous les régimes, elle prête l'appui de sa vieille expérience, elle apporte l'autorité de ses lois et la lumière de ses conseils ; avec tous elle souhaite de vivre en paix, et jamais la première elle ne rompt l'alliance ; que, s'ils la rejettent et prétendent se passer d'elle, elle les plaint, et... elle se passe d'eux. L'Eglise il faut le dire bien haut, n'a besoin de personne, ni des princes, ni des peuples. Quand les princes l'abandonnent, elle se tourne vers les peuples, et, quand les peuples séduits l'insultent et la frappent, elle fait appel à Dieu, elle souffre, elle verse le sang de ses veines, et de ce sang toujours fécond naissent de nouveaux peuples, et ces jeunes fils de son martyre et de son amour acclament celle qui hier pendait au gibet.

Faites donc en politique ce qui vous plaira (toujours dans les limites de l'équité) ; mais, de grâce, ne cherchez pas à imposer à l'Eglise vos chartes numérotées par titres et articles. Si la constitution que son Maître lui a donnée ne vous agrée pas, qu'y faire ? Nos gâts particuliers n'ont rien à voir ici ; il s'agit de constater ce qui est, et non de substituer à ce qui est nos chères théories, Jésus-Christ donc n'a point pris des grains de poussière, et, sur ce sable mouvant, il n'a point posé les colonnes de son temple. Mais, un jour, dans une plaine de l'Orient entouré de ses apôtres, regardant un homme au visage, il lui dit : Tu es Pierre, je te jette

comme un roc inébranlable dans les fondations ; ma main te portera ; à ton tour, tu porteras l'Eglise. Mon Eglise est aussi un navire, il ne me convient pas d'en laisser la conduite à un équipage privé d'un pilote : Pierre, tiens-toi debout au gouvernail et pousse au large : *Duc in altum* ; la nef est fragile, la mer est grande, semée d'écueils, féconde en orages ; là-bas apparaissent des points noirs, et tout à l'heure l'horizon s'illuminera des éclairs de la tempête ; pousse au large, te dis-je, et ne crains pas ; sur la tête brillent les étoiles, a si loin se montre le port, et le Dieu qui a creusé le berceau où sommeille l'Océan, saura, bien, de sa main souveraine, tracer à travers les flots le chemin à la barque qui porte les destinées de l'humanité.

VI. L'Eglise est donc une monarchie, mais quelle monarchie ? Absolue, mixte, tempérée, représentative ! Je vous ferai d'abord remarquer, MM., qu'il est peu séant de transporter à l'immuable constitution de l'Eglise, les appellations qui décorent vos frères et changeantes constitutions. Le gouvernement de l'Eglise est un gouvernement à part, *sui generis* ; avec des gouvernements d'ordre humain, il peut avoir des analogies ; chercher une parfaite ressemblance, ce serait s'égarer.

Si, par monarchie *absolue*, vous entendez un système de gouvernement, où le prince peut tout ce qu'il veut, à coup sûr l'Eglise n'est pas une monarchie absolue. Le Pape, qui donne l'institution canonique aux évêques, n'a pas institué l'Episcopat, et il ne peut ni en changer la nature, ni l'abolir. Il est le juge supérieur, sans doute, dans les causes de la foi, des mœurs, de la discipline ; mais ses jugements sont rendus conformément à la loi de Dieu, barrière sacrée qu'il ne peut franchir. Il est lié par les textes précis de l'Ecriture, lié par la tradition, lié par des institutions posées par des mains divines, lié par la loi naturelle ; nous le tenons pour le Vicaire de Jésus-Christ ; mais, quoi qu'on en ait dit, nous n'en faisons pas un idole. Il peut tout, dirai-je avec un des plus illustres défenseurs de la monarchie pontificale, pour l'édification, et non pour la destruction de l'Eglise. L'arbitraire et la tyrannie envahissent facilement les sociétés temporelles, et je vous laisse à prononcer, si notre siècle si fier, du moins en paroles, ne s'est point souvent prosterné et ne se prosterne pas encore aux pieds de ces dictatures honteuses, et qui donnent toute licence, et confisquent toute liberté. L'Eglise n'a jamais connu l'ignominie de parcelles servitudes. Contre l'audace des entreprises humaines, elle est gardée par la main de Dieu. J.-C., pour parler avec saint Cyprien, " a établi le suprême Pontificat afin que l'Eglise fût une et resplendit de l'éclat de l'unité ; " mais qui confondra jamais l'unité vivante et féconde, image de l'unité divine, avec cette absorption dévorante, avec cette centralisation à outrance, qui est une application à l'ordre social des doctrines du panthéisme ?

Disons-nous donc que l'Eglise est une monarchie tempérée ?

Bellarmin l'a dit, et nous pouvons le dire après lui à la condition d'entendre la chose comme lui. Je traduis : " Au sommet, un Prince souverain qui commande à tous et qui n'est soumis à

" personne ; au-dessous, des présidents de provinces ou de cités,  
 " qui ne sont pas de simples mandataires du roi, mais de véri-  
 " tables princes, soumis sans doute au souverain, mais gouvernant  
 " leur propre territoire, non pas pour le compte d'autrui, mais en  
 " leur propre nom. Un pareil état de choses, dit le grand controver-  
 " siste, renfermerait, avec une monarchie royale, une aristocratie  
 " de grands. Que si, ajoute-t-il, ni le Prince Souverain, ni les  
 " princes inférieurs, n'acquiesçaient leur dignité par une succes-  
 " sion héréditaire, mais étaient tirés indifféremment de tous les  
 " rangs du peuple, dès lors la démocratie (au temps de Bellarmin,  
 " ce mot n'avait pas été souillé par cent ans de révolutions) aurait  
 " sa place dans l'Etat. " Dans ce sens et dans ce sens seulement,  
 Bellarmin, enseigne que le gouvernement de l'Eglise est " une  
 " monarchie tempérée, d'aristocratie et de démocratie. " Mais si,  
 par monarchie tempérée vous entendez un système de gouver-  
 nement où le pouvoir est divisé, de telle sorte que le Souverain  
 dépend, dans l'exercice de son autorité, ou du suffrage restreint,  
 ou du suffrage universel, ou d'une chambre haute ou d'une cham-  
 bre basse, ou de deux à la fois, et n'est en définitive qu'un  
 pouvoir exécutif subordonné, vous vous trompez, et, ce tant aux  
 préoccupations de la politique contemporaine, vous transportez à  
 l'Eglise les formes contingentes de telle ou telle constitution  
 terrestre.

Au surplus, MM., il vaut mieux, à mon humble avis, laisser là  
 tous ces adjectifs, qui, au lieu de qualifier clairement, comme  
 c'est leur fonction, le *substantif* auquel on les accole, ne font que  
 le noyer dans les équivoques, et dire, avec le concile de Florence,  
 dont le concile du Vatican a reproduit la définition : Que le Pape  
 possède le *plein pouvoir* de gouverner toute l'Eglise. Cette parole  
 nous suffit.

Je sais très-bien, MM., que vos esprits réclament une lumière  
 plus abondante. Mais, il est impossible de tout dire à la fois. Je  
 vous prie donc de me faire crédit jusqu'à l'an prochain ; nous trai-  
 terons alors de l'autorité de l'Eglise et dans l'Eglise ; ce sera  
 l'heure d'entrer dans de plus longs développements.

VII. Nous touchons au terme de cette exposition doctrinale, il  
 nous reste seulement deux questions à résoudre.

Cette Eglise, société visible, surnaturelle, organisée, monar-  
 chique, est-elle une société parfaite ? Ou bien doit-on la consi-  
 dérer comme partie intégrante d'un tout auquel elle est subor-  
 donnée ? La question est plus grave que ne le soupçonnent peut-  
 être certains esprits. A vrai dire, sur ce point, roule tout le débat  
 entre l'Eglise et la politique humaine. Ici encore je serai bref, me  
 restreignant au nécessaire ; à plus tard, d'amples explications.

Dans la langue du droit social, MM., on entend par société par-  
 faite, une société qui, dans son ordre propre, est indépendante,  
 autonome, qui s'appartient pleinement, qui possède tous les droits  
 et tous les moyens nécessaires pour se conserver et pour atteindre  
 son but, et dont la fin n'est point coordonnée à la fin d'une société  
 de même espèce. Ainsi, la France, par rapport aux pays qui

bordent sa frontière, est une société parfaite; avec tous ses peuples voisins, elle peut entretenir des relations amicales, mais elle n'est vassale d'aucun d'eux; elle a sa fin propre, ses droits propres, ses attributs propres. Il en est de la personne sociale, comme de la personne humaine: Ce qui la caractérise, ce qui est son signe authentique, c'est la pleine possession de soi. Quand une nation, suivant le mot énergique de l'écrivain sacré, ne "peut mouvoir pied et main" sans le congé d'autrui; quand pour agir, elle doit attendre le geste de l'étranger, elle ne s'appartient plus, elle est découronnée; qu'elle pleure son indépendance évanouie.

Au contraire, la commune, la province ne forment pas des personnalités sociales complètes, elles font partie d'un tout, leur fin est rapportée à la fin de la grande partie: Elles ne sont pas des sociétés parfaites. Cela posé, MM., je répète ma question: L'Eglise est-elle une société parfaite?

Consultez son origine, étudiez sa nature, et vous entendrez la réponse. L'Eglise n'est point née de la volonté des hommes, mais de la volonté de Jésus-Christ qui a déposé dans son berceau les titres de sa souveraineté et de son indépendance. Sa nature nous révèle ses fonctions, ses fonctions expliquent sa fin, sa fin suprême et absolue qui enserme et domine toutes les autres fins. Elle est le vrai royaume de Dieu sur la terre; partant, elle est franche de toute sujétion humaine. Dès lors, en tant que société parfaite et dans la sphère qui lui a été tracée par la main de Dieu, l'Eglise jouit de tous les droits qui appartiennent à une société parfaite, en particulier de la triple puissance législative, judiciaire, coercitive même par des moyens matériels, attendu que, si, en égard à son origine et à sa fin, elle est une puissance spirituelle, cependant elle exerce son autorité ici bas dans les conditions du temps, et sur des hommes faits d'esprit et de matière.

Je le sais, MM., une pareille doctrine va à l'encontre de cet ensemble d'idées courantes qui forment ce qu'on appelle, "l'opinion moderne," et je ne me dissimule pas la puissance de séduction et d'intimidation de cette reine fantasque et absolue. Mais jamais, avec la grâce de Dieu, je n'aurai la lâcheté d'abaisser, devant elle, le drapeau de mon Maître. L'heure venue, j'entrerai au vif de la question, et j'espère vous montrer que l'on ne peut refuser à l'Eglise le titre et les prérogatives d'une société parfaite, sous peine de nier sa haute mission, et de la condamner à n'être plus que le vif instrument des caprices royaux ou plébéiens. Veuillez donc attendre avec patience cette démonstration. Je crois, MM., vous avoir déjà prouvé que je n'avais pas l'habitude de reculer devant la difficulté et de capituler avec les préjugés à la mode.

VIII. Dernière question, MM. Sur cette terre tout change. Si un de nos pères du XIIIe siècle revenait parmi nous, il regarderait étonné autour de lui, et il se croirait le jouet d'un rêve. Constitutions, lois, habitudes privées et publiques, tout se transforme. Eh bien! la constitution de l'Eglise est-elle sujette à cette loi universelle du changement? Non, Messieurs: semblable à ces pyramides

qui depuis cinquante siècles restent immobiles sous le vent de tempête, qui soulève les sables du désert, et voient se dresser le soir à leurs pieds, pour être repliées, au matin, les tentes de l'Arabe vagabond, l'Eglise demeure ferme et immuable au milieu de ce torrent des siècles qui emporte tout, hommes et empires. Je me trompe, l'immuabilité de l'Eglise, ce n'est pas l'inerte immobilité de la matière brute : c'est bien plutôt la vivante et féconde immuabilité de Dieu. Dieu ne change pas, parce qu'il est la plénitude de l'être. Que peut-il perdre, que peut-il acquérir, je vous prie ? La constitution de l'Eglise ne change pas, parce que, établie de main divine, elle possède dès le principe un organisme complet, fait pour tous les temps et pour toutes les races. Que les établissements humains traversent des périodes d'essai et soient soumis à des variations multiples, on le conçoit : mais l'on ne retrouve pas l'œuvre de Dieu. C'est une insolence de dire, on l'a dit cependant, qu'il est temps pour l'Eglise d'avoir son 89. Que certaines idées, dites " modernes " s'accordent mal avec la constitution de l'Eglise, tant pis pour ces idées modernes. La constitution de l'Eglise est l'objet de foi ; nous devons l'accepter telle que l'a faite J.-C., sans entreprendre de la plier aux conditions changeantes des choses de la terre.

J'ai fini, MM Nous avons parcouru un champ immense. J'ai essayé de jalonner la route, afin que, plus tard nous ne soyons pas en danger de nous égarer dans cette vaste étendue. J'ai esquissé à grands traits la constitution de l'Eglise ; ce n'est qu'un crayon bien imparfait. Regardez l'œuvre elle-même, MM., elle vous dira que l'homme ne travaille pas de la sorte, et qu'il n'y a que Dieu qui puisse bâtir un édifice respecté des siècles et vainqueur de toutes les passions.—*Extrait de*

## L'ENCYCLOPÉDIE

DE LA

# PRÉDICATION CONTEMPORAINE

Recueil de conférences, sermons,  
panégyriques, discours de circonstance etc. etc.,  
d'après NN. SS. les Evêques les RR. Pères des diverses ordres  
religieux, missionnaires apostoliques et autres  
prêtres distingués

31 très forts volumes gr̄ in-8..... \$40.00

## EUGENIE ET MAURICE DE GUERIN

(1822)

Il pleura de joie à la première leçon d'écriture. Afin de mieux s'unir à son frère, Eugénie se mit à suivre toutes les leçons données par son père et le cure, sans en excepter le latin, " non pour devenir une savante, mais pour pouvoir entendre les offices dans la langue de l'Eglise." Maurice, nous dit-elle encore, " était un enfant imaginaire et rêveur. Il passait de longs temps à considérer l'horizon, à se tenir sous les arbres. Il affectionnait singulièrement un amandier sous lequel il se réfugiait aux moindres émotions. Je l'ai vu rester là, debout des heures entières. Il est à la campagne, aux beaux jours, des bruits dans les airs que Maurice appelait les bruits de la nature, il les écoutait longuement " et notait ses impressions dans des pièces de poésie en prose pleines de fraîcheur. Heureusement que la sage direction de M. de Guérin, en appliquant l'intelligence de Maurice à des études pratiques, l'empêcha de tomber dans le péril des rêveries poétiques. " Une de ses jouissances, dit sa sœur, c'était d'improviser ; et comme il avait du penchant pour l'état ecclésiastique, c'était des discours religieux qu'il faisait. Il y a dans les bois du Cayla, sous un enfoncement, une grotte taillée en forme de chaire où il montait, et qui fut appelée pour cela la chaire de Chrysostome. Maurice avait toujours ses sœurs pour auditoire. "

Du reste, ces goûts de Maurice, Eugénie les partageait ;

comme lui elle-aimait la lecture, l'étude, les conversations. " J'étais enfant, dit-elle, que je faisais de petits soliloques, qui auraient bien leur charme, si je les retrouvais ; mais allez chercher les choses de l'enfance ! "

A douze ans, Maurice fut envoyé faire ses études au petit séminaire de Toulouse. " Ce fut écrit-il plus tard à son père, la veille de la fête des Rois 1822 que nous arrivâmes à Toulouse, sur le chariot traîné par cette bonne jument qui occupe une place si distinguée dans le souvenir de vos montures. C'était ma première sortie du Cayla ; je m'en allais avec une cruelle déchirure, la première que la séparation eût faite à mon âme, mais aussi avec l'amour de la nouveauté qui prend les hommes jusqu'au berceau et me possédait dès lors assez vivement pour me faire ouvrir de grands yeux et regarder toutes choses avidement à travers mes larmes. Je vous vis partir quelques jours après, vous aviez lancé votre vaisseau à la mer. "

Durant deux années, le nouvel élève se distingua tellement par ses aptitudes et sa bonne conduite, que l'archevêque de Toulouse, Mgr de Clermont-Tonnerre, offrit à son père de se charger de son éducation. M. de Guérin refusa ; plus tard Maurice appréciera, en ces termes, les avantages de sa première éducation de famille et ses impressions d'école : " Mon père jetait dans mon cœur ces senti-

ments de la religion qui n'ont jamais été effacés, et les scènes de mort, que j'aimais aller contempler dans les chaumières, à la suite du curé de la paroisse, qui était mon précepteur, m'instruisaient de la brièveté de la vie à l'entrée même de la carrière. Ainsi, sans avoir vécu dans le monde, j'en étais désabusé, tant par ce que j'entendais dire à mon père que par ma jeune expérience. J'abandonnai enfin ma solitude pour entrer dans les collèges : c'était passer d'une extrême à l'autre. Mais je n'oubliai pas, dans la société d'une jeunesse turbulente, les leçons de la solitude ; je les avais emportées avec moi pour ne jamais les perdre. "

Si, d'après le récit de sa sœur, Maurice entra au séminaire avec joie, il nous est prouvé, par ses propres révélations, que cette joie fut bientôt voilée de tristesse et troublée dans l'accomplissement des devoirs par les perpétuels scrupules d'une excessive timidité. La tendre affection de sa sœur, les soins et les gâteries de la maison paternelle manquaient à ce jeune homme maladif que tourmentaient les aspirations de l'intelligence et du cœur.

Avant de raconter les événements qui accidentèrent l'existence de Maurice et virent parfois distraire et surtout troubler la solitaire du Cayla, pénétrons un peu la vie de cette jeune fille que la gloire à marquée de son sceau immortel et qui préservera son frère des inconstances de la célébrité, comme elle l'a protégé contre les illusions et les dangers de l'existence.

Sa sœur, Mlle Marie de

Guérin, nous a donné le mémorandum de son existence quotidienne. " Elle se levait à six heures, est-il écrit dans *Reliquiæ*, lorsqu'elle n'était pas souffrante. Après s'être habillée, elle faisait une prière vocale ou mentale, et elle ne manquait pas d'aller entendre la messe. Après sa prière, elle passait dans la chambre de son père, soit pour le soigner, soit pour le servir à déjeuner qu'elle accompagnait d'une lecture. A neuf heures elle rentrait dans sa chambre et récitait les prières de la messe, si elle ne l'avait pas entendue. Si son père se portait bien et n'avait pas besoin de son aide, elle s'occupait soit à lire, soit à écrire, soit à travailler, ce qu'elle aimait beaucoup (fée par les mains comme elle l'était par l'âme), soit enfin à surveiller le ménage, qu'elle dirigeait avec infiniment de goût et d'intelligence. A midi elle retournait à sa chambre et récitait l'*Angelus* ; puis venait le dîner. Quand il était fini, si le temps le permettait, elle faisait une promenade pour distraire son père, ou quelquefois une visite au hameau voisin, où il y avait un malade à voir ou quelque affligé à consoler. Si elle reprenait la lecture à son retour, vers les deux heures, elle reprenait son tricot avec et tricotait en même temps qu'elle lisait, ne voulant même pas de l'ombre des heures oisives. A trois heures, elle revenait à sa chambre, où d'ordinaire elle lisait la *Visite au Saint-Sacrement* par saint Alphonse de Liguori, ou bien la vie du saint du jour. Ceci terminé, elle écrivait jusqu'à cinq heures si son père ne l'appelait pas

auprès de lui. A cinq heures, elle récitait le chapelet et méditait jusqu'au souper. A sept heures elle causait en famille, mais ne laissait jamais l'ouvrage. Après le souper, elle s'en allait à la cuisine pour faire la prière aux domestiques et le catéchisme à quelque petit ignorant, ce qui arrivait souvent au temps des vignes. Le reste de la soirée s'écoulait au travail d'aiguille, et à dix heures elle était couchée ayant lu le sujet de méditation du lendemain, afin de s'endormir avec cette pensée. Enfin, il est exact d'ajouter que, tous les mois, elle se préparait à la mort et choisissait un des saints qu'elle affectionnait le plus pour imiter ses vertus. Mais Eugénie de Guérin n'était absolue ni guindée en rien, et lorsqu'un devoir supérieur le lui commandait, elle savait troubler son règlement de vie quasi cénobitique. "Voilà que pour quarante bêcheurs, écrit-elle, il m'a fallu rester tout le long du jour à la cuisine, les mains au fourneau." Elle se résigne et fait la soupe "de bonne grâce", en se rappelant que sainte Catherine de Sienna faisait, avec une grande joie, la cuisine.

Pour Eugénie de Guérin, ces vulgaires travaux étaient une nécessité de position, un devoir de fortune. "Elle ne se plaît pas aux choses de maison et gouvernement de femme", mais elle sait s'y mettre avec une joyeuse simplicité et une parfaite entente, sachant les élever à elle au lieu d'en être abaissée. La femme philosophe emportait Platon au coin du feu de sa cuisine et n'en

préparait pas, pour cela, de moins bons repas. Si elle couvrait un drap de lit, elle mettait, dans le pli de son ourlet, des pensées d'une beauté profonde. La femme poète savait tout poétiser. Quoi de plus prosaïque qu'une lessive ? écoutez comme Eugénie de Guérin en parle. "Une journée passée à étendre une lessive laisse peu à dire. C'est cependant assez joli que d'étendre du linge blanc sur l'herbe ou de le voir flotter sur des cordes. On est, si l'on veut, la Nausicaa d'Homère ou une de ces princesses de la Bible, qui lavaient les tuniques de leurs frères. Nous avons un lavoir que tu n'as pas vu à la Moulinasse, assez grand et plein d'eau, qui embellit cet enfoncement et attire les oiseaux qui aiment le frais pour chanter." — "Je t'écris d'une main fraîche, revenant de laver, une robe au ruisseau. C'est joli de laver, de voir passer les poissons, des flots, des brins d'herbe, des fleurs tombées, de suivre cela et je ne sais quoi au fil de l'eau. Il vient tant de choses à la laveuse qui sait voir dans le cours de ce ruisseau ! C'est la baignoire des oiseaux, le miroir du ciel, l'image de la vie, un chemin couvert, le réservoir du baptême."

Et ceci : "Au soir, dans un bain de pieds. — Dans cette eau un peu brûlante, je pense aux martyrs, à ce que c'était que ces bains de poix, d'huile, d'eau bouillante où on les plongeait. Quels hommes ! Etaient-ils de notre nature ?

(à suivre)